



Dépot de préavis réduit pour location

Par **carine**, le **24/01/2012** à **07:53**

Bonjour,

Je suis à la recherche d'un appartement depuis plusieurs mois.

J'en ai enfin trouvé un qui me convenait (loyer, charges etc.....), seulement je n'ai pas encore donné mon préavis par je n'ai pas encore la réponse de l'agence, à savoir si la location me sera acceptée.

Cet appartement sera disponible au 01/03/2012, ce qui veut dire que je vais être obligé de donné un préavis de 1 mois pour cause de mutation (donc mentir car ce n'est pas vrai, mais pas le choix, impossible de payer 2 loyers)....

Ce qui me ferait donné au plus tard maximum mon préavis le 31/01/2012.

Je souhaiterai savoir si j'ai le droit de remettre mon préavis en main propre contre signature, et ce que je risque sur le fait de dire que c'est pour cause de mutation alors que ce n'est pas vrai...

Dernière petite chose je devrai rendre les clés le 29/02/2012 et avoir les clés du nouvel appartement le 01/3/2012, mais dans ce cas ai-je le droit de demander un jour supplémentaire à mon locataire car sinon je ne vois pas comment faire mon déménagement le 29/02 et n'avoir que les clés le 01/03???

Merci de vos réponses, je me retrouve dans une situation un peu compliquée mais je ne veux pas que cet appartement me passe sous le nez...trop difficile de trouver.

Cordialement
Carine

Par **cocotte1003**, le **24/01/2012** à **09:15**

Bonjour, ho là là !!! on ne fait pas comme on veut , il existe des lois qu'il faut respecter sinon vous risquez de vous trouver dans une très mauvaise situation. Si l'agence accepte de prendre votre préavis pourquoi pas, mais elle n'a aucune obligation, n'oubliez pas que vous avez signé un bail avec des conditions (dont préavis=LRAR) et votre signature vaut accord. Le préavis commence le jour de réception de la lettre. Le bailleur va vous demander de justifier de votre préavis réduit et si vous ne le faites pas, il est en droit de saisir la justice et comme votre demande est mensongèreDurant votre préavis, l'agence va vous demander des heures de disponibilité pour faire visiter l'appartement, expliquez à l'agence que vous êtes prête à laisser l'appartement au 1 février avec un peu de chance ils trouveront un locataire pour cette date et vous n'aurez plus à payer. vous pouvez chercher de votre côté un locataire que vous présenterez à l'agence qui restera libre d'accepter ou non la personne, cordialement

Par **carine**, le **24/01/2012** à **19:24**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse, j'ai bien compris concernant le préavis réduit, mais le souci que je rencontre c'est que je ne trouverai jamais quelqu'un voulant loger dans mon appartement car il est insalubre.

Mon appartement se trouve dans une grande maison avec 8 appartements et au fur et à mesure que les locataires partent, le propriétaire vend les logements car insalubres, nous sommes plus que 2 locataires.

Je pense qu'il ne me reste plus à demander à mon propriétaire s'il accepterait que je ne donne pas de préavis....

Je vous remercie encore pour votre réponse.
Cordialement,